

**Bureau syndical du
 15 octobre 2020**

**DELIBERATION N° 2020-10-068
 Demande d'aide financière dans le cadre du programme EcoScola édition 6
 (année scolaire 2020-2021)**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le quinze Octobre à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le neuf octobre deux mille vingt par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président. Monsieur Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	

Présents :

GIANNI Don Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.

Absents :

POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier et MARCHETTI François-Marie.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 26/11/2020
 et de la publication de l'acte le: 26/11/2020



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI
 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20201015-2020-10-068-DE
 Date de télétransmission : 26/11/2020
 Date de réception préfecture : 26/11/2020

Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président, expose,

Depuis 2016 le programme EcoScola a permis de sensibiliser plus de la moitié des écoles de l'Académie de Corse. En effet 159 établissements se sont engagés dans la démarche et plus de 16 261 élèves ont ainsi pu être initiés au tri et à la réduction des déchets.

De plus, avec la mise en place d'un volet anti-gaspi, 111 cantines ont également pu être accompagnées.

Le bilan de l'année scolaire 2019-2020, correspondant à l'édition 5 du programme, est le suivant :

- 32 écoles (dont 6 accompagnées par les territoires volontaires),
- 3 627 élèves sensibilisés,
- 186 enseignants formés,
- 28 cantines accompagnées.

En raison de la situation sanitaire liée au COVID, les Trophées EcoScola prévus en Juin 2020 n'ont pas pu se dérouler et sont reportés en Juin 2021.

Le calendrier d'accompagnement des EcoScola édition 5 a été rallongé afin de permettre aux chargés de mission de terminer le suivi des écoles et de les labelliser sur la rentrée 2020. Ce qui modifie le calendrier des EcoScola édition 6 dont l'accompagnement démarrera en Novembre 2020 et qui se terminera comme les années précédentes en Juin.

Une réunion de rentrée s'est tenue avec les équipes du rectorat de l'Académie de Corse qui maintiennent leur position favorable quant à la poursuite de la mise en œuvre du programme.

Ainsi les objectifs pour l'édition 6 sont :

-Accompagner durant l'année scolaire 2020-2021 :24 nouvelles EcoScola, 21 cantines, 16 EcoScola 2 dans le cadre du module de maintien, 14 cantines EcoScola 2.

-Organiser une voire deux journées Trophées en juin 2021 (en fonction du nombre d'écoles inscrites).

Pour le programme EcoScola édition 6 qui va se dérouler sur l'année scolaire 2020-2021, le montant total de l'opération est estimé à 42 000 € ventilés comme suit :

- 28 000 € pour la partie accompagnement (écoles et cantines) et labellisation
- 14 000 € pour l'organisation des trophées 2021.

Le co-financement envisagé est de 50 % ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC

Il est demandé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant l'implication du Syvadec dans la pédagogie en faveur de la prévention des déchets

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20201015-2020-10-068-DE Date de télétransmission : 26/11/2020 Date de réception préfecture : 26/11/2020

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement pour le programme Eco scola édition 6 (programme 2020-2021)
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20201015-2020-10-068-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020